

- En juin 1992, Santé et Bien-être social Canada (SBSC) co-publiait, ce concert avec le groupe de publications «New Mother» du magazine Chatelaine, un dépliant destiné aux parents, intitulé «Le soleil, votre bébé et vous». On a distribué 1,3 million d'exemplaires, appuyés par une affiche, et on a besoin de tirés à part pour continuer de répondre à la demande. SBSC a également largement distribué deux documents de problématique : «L'amincissement de la couche d'ozone et ses effets sur la santé» (avril 1992) et «La prévention du cancer de la peau — cela dépend de vous» (juin 1992). Ces deux documents sont encore en grande demande.
- Les publications furent examinées par le ministère de l'Environnement, la Société canadienne du cancer et l'Association canadienne de dermatologie avant d'aller sous presse, dans le but d'assurer une cohérence du message véhiculé à l'intention du public. SBSC a également collaboré avec le ministère de l'Environnement (EC) à ses messages de santé concernant l'exposition aux UV, utilisés comme bulletins dans les médias comme soutien à la lecture de l'indice UV quotidien, et il a révisé et commenté les brochures du EC sur les UV.
- L'éducation du public en collaboration avec tous les intéressés constitue une forte recommandation du symposium sur les maladies rattachées aux UV, ce que souligne le plan d'action découlant du symposium. De concert avec cette recommandation, le EC a été l'hôte d'une réunion, du 22 au 24 septembre, convoquée pour discuter de cette question, ainsi que pour examiner le programme de l'indice UV. SBSC a assisté à cet atelier et continue à soutenir l'approche de collaboration envers son programme d'éducation du public dans ce secteur.
- Le porte-parole national de SBSC sur les effets de l'exposition aux UV sur la santé, le Dr Yvon Deslauriers, a accordé des entrevues fréquentes et approfondies à la radio, à la télévision et à la presse écrite, atteignant un vaste auditoire chez le public, et il continue à recevoir des demandes à cet effet.

Recommandation n° 4

Nous recommandons que Santé et Bien-être social Canada établisse des normes sur les rayons UV-B pour les lunettes de soleil et pour les lotions de bronzage et les écrans solaires.

Réponse :

- Le Gouvernement est d'accord avec cette recommandation. SBSC a demandé à l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) de voir s'il était possible d'établir des normes canadiennes pour les verres solaires, dans le sens de la norme ANSI Z80.3. L'ACNOR a accepté provisoirement d'entreprendre ce travail à la condition qu'on puisse trouver du financement. L'ACNOR s'occupe présentement à chercher d'autres partenaires intéressés et des sources possibles de financement.
- Tous les produits d'écran solaire mis en marché au Canada, qui prétendent protéger des effets néfastes du soleil sont réglementés comme médicaments et sont assujettis à un examen préalable à leur sortie sur le marché; si un fabricant annonce un FPS (facteur de protection solaire), il doit exister des données qui soutiennent cette affirmation. Le FPS est déterminé au moyen d'un protocole de test normalisé, mais celui-ci n'indique que la protection contre les radiations UV-B.